



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES (CGV)

(Dernière mise à jour le 08/01/2026)

Article 1 : Identification Tout'Orga

Tout'Orga est le nom commercial d'une Entreprise Individuelle immatriculée au Registre du commerce et des sociétés, au nom de Stéphanie MARTINEL dont voici les coordonnées :

13 chemin des sapins
93160 Noisy le Grand
07.49.26.39.91
tout-orga@hotmail.com

Siret : 944 144 310 00017 (R.C.S. Bobigny)

TVA intracommunautaire : FR59944144310

Code APE : 9329 Z

Identifiant Unique : En cours d'enregistrement - Adhésion auprès d'ADELPHÉ sous le numéro A9300152.

Article 2 - Définitions

LE PRESTATAIRE ou LE VENDEUR : L'Entreprise individuelle désignée par le nom commercial Tout'Orga représente le Prestataire et le Vendeur dans les présentes Conditions Générales ou tout autre document produit par lui-même (qu'il fasse ou non appel à un sous-traitant ou un autre prestataire afin de réaliser une prestation commandée).

LE CLIENT : Sera dénommé le Client, toute personne physique ou morale passant commande via le site internet de Tout'Orga, son adresse mail, son formulaire de contact ou tout autre moyen de communication permettant d'échanger avec le Prestataire/Vendeur. Le Client sera identifié sur le devis permettant de passer commande et en sera le signataire pour toute prestation de service et l'acheteur pour tout achat ou commande de produits vendus par Tout'Orga.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES (CGV)

(Dernière mise à jour le 08/01/2026)

PRESTATIONS : Tout travail (activité matérielle et/ou immatérielle) réalisé par le Prestataire pour le Client en échange d'une rémunération détaillée et acceptée par signature d'un devis établi préalablement.

PS : Prestation de service.

SOUS-TRAITANCE : Il s'agit pour **Tout'Orga** de faire appel à une autre entité (Société, Entrepreneur individuel, Prestataire extérieur...) afin de réaliser tout ou partie d'une prestation.

COMMANDE - DEVIS : Le Client ne passera commande qu'à la signature d'un devis établi par **Tout'Orga**. La signature vaut alors acceptation des prestations désignées, leur prix, les modalités de paiement, ainsi que l'acceptation des termes des présentes Conditions Générales. Un Devis accepté et signé par le Client vaut contrat entre ces deux parties.

FACTURE : Il s'agit du document attestant de l'achat d'une prestation commandée à **Tout'Orga**. Elle ne sera établie qu'après paiement effectif d'une prestation.

RETARD DE PAIEMENT : Le retard de paiement est constitué dès lors que le règlement n'apparaît pas sur le compte bancaire du Prestataire en cas de virement où dès lors que le règlement n'a pas été réceptionné le jour défini à la signature du devis.

ANNULATION : L'annulation d'une commande signifie que le Client demande d'interrompre le traitement d'une commande dont le traitement est en cours (après signature et acceptation du devis par le Client).



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES (CGV)

(Dernière mise à jour le 08/01/2026)

LOCATION : Les objets loués sont mis à la disposition du Client par le Prestataire contre rémunération prévue au devis/contrat et restitués à l'issue de l'événement.

OPTION ACHAT : Il s'agit d'opter pour l'achat d'éléments qui peuvent être loués. Tous les éléments seront alors conservés par le client à l'issue de l'événement.

CAUTION : En cas de location de matériel, une caution sera demandée afin de garantir la bonne utilisation et la restitution du matériel.

Article 3 : Objet des Conditions Générales de Vente et opposabilité

Ces Conditions Générales de Vente définissent les droits et obligations entre **Tout'Orga**, le Prestataire et son Client (le signataire du devis), pour toutes les prestations commandées ou réalisées.

Elles s'appliquent à toutes les prestations proposées par **Tout'Orga** et prévalent sur tout document émis par le Client.

En acceptant le devis, le Client adhère sans réserve à ces CGV, qu'il reconnait avoir lues et reçues.

Elles sont disponibles à tout moment sur le site www.tout-orga.com ou par simple demande à tout-orga@hotmail.com.

Tout'Orga peut modifier ces CGV à tout moment. La version à jour sera immédiatement publiée avec sa date de mise à jour.

Si une clause des CGV devait être annulée, les autres dispositions resteraient pleinement applicables.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES (CGV)

(Dernière mise à jour le 08/01/2026)

Article 4 : Exécution de la commande (PS)

Commande

Après avoir défini ses besoins, le Client reçoit un devis précisant les prestations choisies, la date de l'événement, le nombre d'invités, le prix et les modalités de paiement. Ce devis est établi selon les informations fournies par le Client, qui certifie leur exactitude en le signant.

Toute prestation supplémentaire demandée ultérieurement fera l'objet d'une facturation complémentaire, sur la base d'un nouveau devis ou d'une mise à jour du devis initial.

Les devis sont valables 30 jours à compter de leur émission ou de leur envoi par mail.

Validation de la commande

La commande est considérée comme définitive dès réception par **Tout'Orga** :

- Du devis signé par le Client
- Et du versement d'un acompte de 50 %.

Modification et annulation de la commande

Aucune modification ou annulation ne pourra être prise en compte après confirmation, sauf accord exprès de **Tout'Orga**.

En cas d'annulation, l'acompte versé reste acquis au Prestataire sauf accord contraire. Une facture d'annulation pourra être émise si nécessaire.

Si la prestation est annulée à la demande du Client et pour une raison autre que la force majeure, **Tout'Orga** facturera en plus une indemnité forfaitaire de 15 % du montant total de la commande pour couvrir ses frais engagés.

Droit de rétractation (consommateurs)

Si le Client est un consommateur, il dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter à compter de l'envoi de son accord signé. Ce délai court à compter de la date de



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES (CGV)

(Dernière mise à jour le 08/01/2026)

conclusion du contrat à distance ou hors établissement (article L. 221-18 du Code de la consommation).

Toutefois, s'il souhaite que l'exécution commence avant la fin de ce délai, il doit en faire la demande expresse et accepter de renoncer à son droit de rétractation une fois la prestation terminée.

Si la prestation a déjà commencé et que le Client exerce son droit de rétractation, il devra régler la part proportionnelle correspondant au service fourni.

Le Client s'engage à ne pas solliciter directement les sous-traitants proposés par **Tout'Orga** pour la même prestation annulée pendant une durée de 3 mois suivant la rétractation.

Un modèle de lettre de rétractation est mis à sa disposition ci-dessous.

« Date, lieu

À l'attention de Tout'Orga, 13 chemin des Sapins à Noisy le Grand :

Je vous notifie par la présente ma volonté de me rétracter à la suite de la signature du devis portant sur la prestation de services dont les éléments figurent ci-après :

Noms et Prénoms du client :

Adresse postale du client :

Devis/Contrat signé le :

Prestation de services prévue :

Date de l'événement :

Motif de la rétractation :

Date :

Signature du Client :

Si à la demande du (des) client(s), les prestations débutent avant la fin du délai de rétractation de 14 jours, Tout'Orga devra être indemnisée pour l'exécution de ces prestations sur un taux horaire



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES (CGV)

(Dernière mise à jour le 08/01/2026)

défini selon la prestation choisie. En demandant à faire valoir son droit de rétractation, le client s'engage à ne pas faire appel à des sous-traitants proposés par Tout'Orga. »

Article 5 : Exécution des prestations de service

Tout'Orga propose à ses clients des prestations de conseil et d'accompagnement en matière d'organisation d'événements (planification, choix thème et décoration, choix des lieux et menus, etc.).

Tout'Orga s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour réaliser ces prestations conformément au devis signé, en tenant le client informé régulièrement.

Les visuels, planches de tendances ou autres documents fournis par le Prestataire jouent uniquement un rôle illustratif et ne sont pas contractuels. Ils servent à guider et à inspirer le client, sans garantir une reproduction exacte à l'identique.

Une fois le devis signé et l'acompte versé, le client ne pourra pas refuser de payer ou exiger de recommencer les prestations pour des motifs subjectifs (par exemple de goût ou d'esthétique).

Tout'Orga s'engage à intervenir à la date et au lieu prévus si un déplacement est prévu.

En cas de report pour une raison qui n'est pas de son fait, le Prestataire conservera l'acompte et facturera des frais de report correspondant à 8 % du montant total de la commande.

Si la prestation est annulée pour une raison non imputable à Tout'Orga, l'acompte restera acquis à Tout'Orga, avec en plus une indemnité forfaitaire de 15 % du montant total de la commande pour couvrir ses frais engagés.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES (CGV)

(Dernière mise à jour le 08/01/2026)

Si un de ses sous-traitants venait à annuler, **Tout'Orga** s'engage à trouver une solution de remplacement équivalente, sans frais supplémentaires pour le Client.

Article 6 : Location du matériel

Tout'Orga propose du matériel à la location. Le Client s'engage à venir le récupérer et à le rapporter dans les délais et lieux convenus au contrat, ou selon les échanges écrits validés entre le Prestataire et le Client.

Un inventaire contradictoire pourra être établi lors de la remise et lors de la restitution du matériel afin de constater son état.

Si le Client souhaite un service de livraison et de reprise, le Prestataire peut l'assurer, moyennant les frais suivants :

- Jusqu'à 5 km : forfait de 10 € par trajet,
- De 5 à 10 km : forfait de 25 € par trajet,
- Au-delà de 10 km : à partir de 35 € par trajet.

Le matériel sera mis à disposition entre 48 h et 24 h avant la date de l'événement et devra être restitué dans le même délai après la fin de l'événement, sauf accord particulier.

Une caution sera demandée par chèque, dont le montant sera défini dans le contrat. Ce chèque ne sera encaissé qu'en cas de perte, détérioration ou non-restitution du matériel.

Après vérification de l'état du matériel lors de sa restitution, **Tout'Orga** confirmera par e-mail la destruction ou la restitution du chèque de caution.

En cas de retard de restitution non justifié, le Prestataire pourra facturer une pénalité proportionnée au nombre de jours de retard et au montant du devis.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES (CGV)

(Dernière mise à jour le 08/01/2026)

Article 7 : Sous-traitance

Tout'Orga se réserve la possibilité de confier tout ou partie de ses prestations à des sous-traitants. Dans ce cas, Tout'Orga demeure le seul interlocuteur et responsable vis-à-vis du Client, sauf accord exceptionnel et écrit stipulant le contraire.

Le Client s'engage à ne verser aucun paiement directement à un sous-traitant mandaté par Tout'Orga, ni à conclure de contrat commercial ou accord parallèle avec un sous-traitant, sauf autorisation expresse écrite de Tout'Orga.

Article 8 : Force majeure

Tout'Orga ne pourra être tenue responsable en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure, tel que défini à l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence française.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure, sans que cette liste soit exhaustive : incendie, explosion, inondation, tempête, séisme, catastrophe naturelle, guerre (déclarée ou non), émeute, insurrection, attentat, acte de terrorisme, embargo, pandémie, épidémie, bactérie, virus, grève générale ou sectorielle, mouvement social, décision administrative ou judiciaire empêchant l'exécution, ou tout autre événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens du droit français.

En cas de survenance d'un tel événement, le Prestataire en informera le Client dans les meilleurs délais. Pendant la durée de la force majeure, les obligations des deux parties seront suspendues dans la mesure où leur exécution est empêchée.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES (CGV)

(Dernière mise à jour le 08/01/2026)

Si la commande devait être annulée totalement ou partiellement en raison d'un cas de force majeure invoqué par le Client, l'acompte versé resterait acquis à **Tout'Orga**, sauf accord contraire exprès des parties, et une facture d'annulation pourra être émise pour couvrir les frais engagés, dans les conditions prévues à l'article 4, paragraphe « Modification et annulation de la commande ».

Une fois la situation de force majeure levée, les parties reprendront l'exécution de leurs obligations contractuelles dans les meilleurs délais.

Article 9 : Conditions de règlement

Les conditions de règlement sont définies précisément dans le devis accepté et signé par le Client.

Sauf stipulation contraire convenue par écrit, un acompte de 50 % du montant total sera exigé à la signature du devis. Le solde devra impérativement être réglé au plus tard 72 heures avant la date de l'événement.

Modalités de paiement

Les règlements pourront s'effectuer par :

- **Virement bancaire** (coordonnées précisées sur le devis),
- **Chèque**, à l'ordre de **Tout'Orga**, remis avec la présentation obligatoire d'une pièce d'identité en cours de validité,
- **Espèces**, dans la limite de **500€ maximum**, conformément à la réglementation en vigueur, et contre remise d'un reçu nominatif.

Tout paiement fera l'objet d'une facture.

Retard de paiement



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES (CGV)

(Dernière mise à jour le 08/01/2026)

En cas de retard de paiement selon les modalités convenues et acceptées lors de la signature du devis, le Prestataire adressera une relance au Client dans un délai de 48 heures suivant l'échéance non respectée.

À défaut de régularisation après cette première relance, l'exécution de la prestation sera suspendue immédiatement, sans préjudice pour le Prestataire. Le Client disposera alors d'un délai supplémentaire de 8 jours calendaires à compter de la date d'échéance initiale pour régler les sommes dues.

Passé ce délai, **Tout'Orga** pourra mettre fin à la collaboration de manière définitive, sans autre préavis ni indemnité, et ce de plein droit.

En cas de rupture de la collaboration pour cause de non-paiement, les acomptes déjà versés resteront acquis à **Tout'Orga** à titre de dédommagement pour le travail effectué et les frais engagés. Aucun remboursement ne pourra être exigé à ce titre.

Chèque impayé

En cas de règlement par chèque non honoré (refus de paiement par la banque pour absence de provision ou tout autre motif), le Client sera tenu d'honorer immédiatement sa dette par tout autre moyen de paiement accepté par **Tout'Orga**, et ce dans un délai maximal de 5 jours calendaires après notification du rejet. Tout frais bancaire éventuellement généré par ce chèque impayé restera intégralement à la charge du Client.

Passé ce délai de 5 jours, le Prestataire se réserve le droit de suspendre la prestation ou d'y mettre un terme de plein droit, sans indemnité pour le Client et sans préjudice du recouvrement des sommes dues. Dans ce cas, les acomptes déjà versés resteront acquis à **Tout'Orga** à titre de dédommagement.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES (CGV)

(Dernière mise à jour le 08/01/2026)

Article 10 : Facturation et Fixation des prix

Toute intervention de **Tout'Orga** donne lieu à l'établissement d'un devis personnalisé, transmis au Client par remise en main propre, par courrier simple ou par courrier électronique.

Ce devis détaille la nature et le type de prestations choisies sur la base de la demande formulée par le Client, ainsi que les modalités et coûts associés. Après acceptation et signature par le Client, le devis vaut contrat ferme et définitif et engage les parties.

Tout'Orga émettra la facture correspondante sur la base de ce devis accepté.

Tous les prix sont indiqués en euros hors taxes (TVA en vigueur : 20 %). Les prix et les délais mentionnés au devis sont valables pendant trente (30) jours à compter de la date d'émission, sauf stipulation contraire précisée expressément.

La prestation comprend uniquement les éléments explicitement décrits dans le devis. Toute prestation non mentionnée donnera lieu à un devis complémentaire.

Les corrections demandées par le Client sont limitées à celles prévues dans le devis validé. Toute correction supplémentaire ou modification hors du périmètre initial fera l'objet d'une facturation additionnelle, selon une base horaire ou forfaitaire définie d'un commun accord entre le Client et le Prestataire.

Les prix peuvent être révisés par **Tout'Orga** à tout moment, sans préavis, à l'exception des devis ayant été acceptés et confirmés par écrit dans leur période de validité.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES (CGV)

(Dernière mise à jour le 08/01/2026)

Tous les prix indiqués ont valeur contractuelle sous réserve d'erreur matérielle ou typographique manifeste. Si une telle erreur devait être constatée, **Tout'Orga** en informera le Client dans les meilleurs délais et lui précisera les conditions corrigées applicables. Cette erreur est considérée comme une erreur obstacle au sens de la jurisprudence française : le Prestataire n'ayant jamais eu l'intention de vendre au prix erroné, le contrat ne pourra pas être valablement formé sur cette base.

En cas de refus par le Client des conditions rectifiées, celui-ci sera libre d'annuler sa commande, sans aucune pénalité et sans indemnité de part et d'autre.

Article 11 : Inexécution de la prestation et responsabilité

Le Prestataire ne saurait être tenue d'aucune obligation de sécurité particulière vis-à-vis du Client, que ce soit concernant la personne de ce dernier ou ses biens. **Tout'Orga** ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dommages causés par un défaut de sécurité du service ou du matériel utilisé pour l'exécution des prestations.

La responsabilité de **Tout'Orga** ne pourra être engagée en cas d'inexécution totale ou partielle de la prestation due à :

- Une rupture de stock ou une indisponibilité imprévisible de produits ou matériels,
- Un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence (article 8),
- Toute autre cause indépendante de la volonté de **Tout'Orga**.

Le Prestataire ne pourra être tenue responsable, envers le Client ou un tiers, d'aucun dommage indirect tel que perte de profit, perte de chiffre d'affaires,



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES (CGV)

(Dernière mise à jour le 08/01/2026)

perte de données ou tout autre préjudice immatériel, même prévisible ou signalé à l'avance.

Tout'Orga se réserve le droit de refuser une commande ou d'annuler une prestation en cas de litige existant ou passé avec le Client, sous réserve d'en informer ce dernier par écrit (mail ou courrier).

Le Client est responsable de tous dommages, directs ou indirects, causés par lui-même ou par les participants à l'événement pendant la prestation. À ce titre, le Client garantit qu'il dispose d'une assurance responsabilité civile en cours de validité et s'engage à renoncer, ainsi qu'à faire renoncer ses assureurs et/ou ses invités, à tout recours à l'encontre de **Tout'Orga**, pour tout dommage, vol ou dégradation pouvant survenir pendant la prestation, y compris sur les biens entreposés dans tout lieu mis à disposition (parking, salons, vestiaires, etc.).

Article 12 : Vente d'objets

Tout'Orga crée, fabrique, assemble et vend des objets via son site internet ou tout autre plateforme lui permettant une mise en relation avec les clients ou acheteurs. Il s'agit d'objets décoratifs ou à offrir tels que de petits bijoux fantaisie.

Les éléments utilisés sont du papier, de la peinture, de la résine, des petits éléments en acier pour les bijoux, porte-clés..., fleurs séchées, paillettes... le détail pouvant être donné sur simple demande ou indiqué sur les annonces de vente.

Tout'Orga qui sera alors identifié comme le Vendeur, ne peut être tenue responsable d'éventuelle réaction allergique ou d'une mauvaise utilisation des éléments vendus.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES (CGV)

(Dernière mise à jour le 08/01/2026)

Les prix sont fixés par **Tout'Orga** selon l'achat des matières, le temps de fabrication et les cotisations nécessaires pour la mise en vente.

Tout'Orga est titulaire à ce jour d'un contrat client ADELPHE sous le numéro A9300152 et ainsi cela satisfait à son obligation légale et environnementale de gestion des déchets d'emballages ménagers & papiers graphiques dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP). Le numéro unique est en cours d'enregistrement.

Article 13 : Propriété intellectuelle

Les présentes CGV ainsi que les prestations fournies dans le cadre du contrat n'entraînent aucune cession de droits de propriété intellectuelle au bénéfice du Client, sauf stipulation expresse et écrite contraire.

Tout'Orga demeure titulaire exclusif de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle afférents :

- Au concept et à la conception de l'événement,
- Aux fichiers Clientèle et contacts initiaux ou générés pendant la mission,
- Au logo,
- Aux méthodes, outils et savoir-faire mis en œuvre pour l'organisation des prestations.

Aucune exploitation, reproduction, diffusion ou réutilisation, totale ou partielle, de ces éléments ne pourra être effectuée par le Client sans autorisation écrite et préalable de **Tout'Orga**.

Par ailleurs, sauf opposition expresse et écrite notifiée par le Client avant l'événement, le Prestataire se réserve le droit de citer le Client comme référence commerciale et d'utiliser, à titre illustratif et promotionnel, tout support



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES (CGV)

(Dernière mise à jour le 08/01/2026)

photographique, vidéo ou autre issu de la prestation dans ses communications commerciales (site web, réseaux sociaux, plaquettes, présentations clients, etc.).

Article 14 : Informatiques et libertés

Chez **Tout'Orga**, nous sommes soucieux des droits des individus, notamment au regard des traitements automatisés, et dans une volonté de transparence avec ses clients, nous avons mis en place une politique reprenant l'ensemble de ces traitements, des finalités poursuivies par ces derniers ainsi que des moyens d'actions à la disposition des individus afin qu'ils puissent au mieux exercer leurs droits.

Pour toute information complémentaire sur la protection des données personnelles, nous vous invitons à consulter le site de la CNIL : www.cnil.fr

Vos données sont collectées par **Tout'Orga** et transmis à d'autres prestataires avec votre autorisation préalable.

Une donnée à caractère personnel (ou « donnée personnelle ») est décrite par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) comme « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ». Il existe deux types d'identification :

- Identification directe (nom, prénom, etc.)
- Identification indirecte (identifiant, numéro, etc.).

Les informations personnelles pouvant être recueillies sur le site sont principalement utilisées par **Tout'Orga** pour la gestion des relations avec vous, et le cas échéant pour le traitement de vos demandes.

En application de la réglementation applicable aux données à caractère personnel, les utilisateurs de ce site disposent des droits suivants :



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES (CGV)

(Dernière mise à jour le 08/01/2026)

Le droit d'accès : ils peuvent exercer leur droit d'accès, pour connaître les données personnelles les concernant, en écrivant à l'adresse électronique suivante : tout-orga@hotmail.com.

Dans ce cas, avant la mise en œuvre de ce droit, **Tout'Orga** peut demander une preuve de l'identité de l'utilisateur afin d'en vérifier l'exactitude.

Le droit de rectification : si les données à caractère personnel détenues par **Tout'Orga** sont inexactes, ils peuvent demander la mise à jour des informations.

Le droit de suppression des données : les utilisateurs peuvent demander la suppression de leurs données à caractère personnel, conformément aux lois applicables en matière de protection des données.

Le droit à la limitation du traitement : les utilisateurs peuvent demander à **Tout'Orga** de limiter le traitement des données personnelles conformément aux hypothèses prévues par le RGPD.

Le droit de s'opposer au traitement des données : les utilisateurs peuvent s'opposer à ce que ses données soient traitées conformément aux hypothèses prévues par le RGPD.

Le droit à la portabilité : ils peuvent réclamer que la plateforme leur remette les données personnelles qui lui ont fourni pour les transmettre à une nouvelle plateforme.

Vous pouvez exercer ce droit en nous contactant, à l'adresse suivante : www.tout-orga.com ou par email, à l'adresse : tout-orga@hotmail.com

Toute demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité en cours de validité signé et faire mention de l'adresse à laquelle l'éditeur pourra contacter le demandeur.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES (CGV)

(Dernière mise à jour le 08/01/2026)

De plus, et depuis la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016, les personnes qui le souhaitent, ont la possibilité d'organiser le sort de leurs données après leur décès. Pour plus d'information sur le sujet, vous pouvez consulter le site Internet de la CNIL : www.cnil.fr

Les utilisateurs peuvent aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr

Les données personnelles collectées auprès des utilisateurs ont pour objectif la mise à disposition des services de **Tout'Orga**, leur amélioration et le maintien d'un environnement sécurisé. La base légale des traitements est l'exécution du contrat entre l'utilisateur et **Tout'Orga**.

Nous conservons les données collectées pour la durée nécessaire pour vous fournir nos services ou une assistance. Dans la mesure raisonnablement nécessaire pour vous satisfaire aux obligations légales ou réglementaires, régler des litiges, empêcher les fraudes et abus ou appliquer nos modalités et conditions, nous pouvons également conserver certaines de vos informations si nécessaire, même après que nous ayons terminé notre collaboration.

Les données personnelles peuvent être partagées avec des sociétés tierces exclusivement dans l'Union Européenne lorsque la collaboration l'exige, néanmoins vous en serez informés et aurez donné votre accord préalable.

Article 15 : Confidentialité

Le Prestataire s'engage à tout mettre en œuvre pour garantir la confidentialité des informations qui lui sont transmises cependant il ne saurait toutefois être tenu pour responsable d'éventuelles divulgations intervenues sur le réseau Internet ou chez des tiers.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES (CGV)

(Dernière mise à jour le 08/01/2026)

À cet effet, le Prestataire et le Client prendront toutes dispositions requises auprès de leur entourage, de leur personnel ou auprès d'entreprises auxquelles ils auraient recours, afin de conserver aux dites informations leur caractère confidentiel. Ils s'engagent notamment à en limiter la diffusion aux seules personnes qui en auraient la nécessité pour l'exécution de la prestation commandée.

Le Prestataire s'engage également à n'échanger sur le projet de prestation qu'avec le Client qui sera le signataire du devis et aucune autre personne de l'entourage du Client sans son accord exprès par écrit.

Article 16 : Droit à l'image et Droit de publicité

Le Client autorise **Tout'Orga** à capter et exploiter, à titre gracieux, les photos et vidéos de l'événement sur tous supports et en tous formats, tant dans le secteur commercial que non commercial, étant précisé que le Client fera son affaire de faire signer aux personnes participant à l'événement, une autorisation de droit à l'image conforme aux captations et exploitations envisagées. Le Prestataire pourra sur demande express du Client, communiquer les photos et/ou vidéos qu'il serait susceptibles d'utiliser pour son site internet.

Cette autorisation de captation et d'exploitation d'image est valable cinq ans à compter du terme de la relation contractuelle entre le Prestataire et le Client.

Le Client autorise donc **Tout'Orga** à :

- Fixer, reproduire, diffuser et exploiter son image, en tout ou partie, en nombre illimité, à titre gracieux, dans le monde entier, en tous formats, en couleurs et/ou en noir et blanc, sur tous supports connus actuels ou à venir, et par tous moyens actuels ou à venir, notamment sur tous services audiovisuels et tous services en ligne sur tous réseaux ;
- Diffuser son image avec le logo **Tout'Orga**.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES (CGV)

(Dernière mise à jour le 08/01/2026)

En conséquence, le Client garantit **Tout'Orga** contre tout recours et/ou action que pourraient former les personnes physiques ou morales qui estimerait avoir des droits quelconques à faire valoir sur l'utilisation de son image qui serait susceptible de s'opposer à leur diffusion.

Article 17 : Préjudice matériels ou moraux

Tout'Orga décline toute responsabilité au titre des préjudices matériels ou moraux qui seraient causés aux participants ou à leurs biens à l'occasion de l'événement organisé et de ses suites, et aucune réclamation ni action ne pourra être engagée contre **Tout'Orga** à ce titre, à moins de prouver une faute intentionnelle ou une négligence grave de sa part.

En conséquence, vous vous engagez à prendre les dispositions nécessaires relatives aux couvertures requises pour votre événement.

En aucun cas **Tout'Orga** ne pourra être tenue responsable des préjudices directs ou indirects liés à l'exécution d'une prestation fournie par d'éventuels sous-traitants ou prestataires choisis par **Tout'Orga**, lesquels seront seuls responsables vis-à-vis du Client.

Le Client s'engage à renoncer et à faire renoncer ses assureurs et/ou tout participant de l'événement le cas échéant, à tout recours à l'encontre de **Tout'Orga** en cas de survenance d'un dommage.

A défaut, le Client s'engage à garantir **Tout'Orga** contre tout recours et/ou réclamation et s'engage à indemniser **Tout'Orga** de tout dommage, perte ou dépense résultant d'un tel recours et/ou réclamation

Article 18 : Litiges, compétence juridictionnelle et médiation



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES (CGV)

(Dernière mise à jour le 08/01/2026)

Les présentes Conditions Générales seront exécutées et interprétées conformément au droit français.

En cas de différend relatif à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGV, les parties s'efforceront de rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire.

Pour les Clients consommateurs (B2C), et conformément aux articles L612-1 et R.616-1 du Code de la consommation, le Client consommateur peut recourir gratuitement au service de médiation de la consommation retenu :

MEDIATION CONSOMMATION DEVELOPPEMENT / MED CONSO DEV

En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site :

<https://www.medconsodev.eu>

ou par voie postale en écrivant à :

MEDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT/MED CONSO DEV
Centre d'Affaires Stéphanois SAS
IMMEUBLE L'HORIZON - ESPLANADE DE France
3, RUE J. CONSTANT MILLERET
42000 SAINT-ÉTIENNE

A défaut d'accord amiable ou de recours à la médiation, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents conformément aux règles de compétence fixées par le Code de procédure civile.

Pour les Clients professionnels (B2B), tout litige sera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social de **Tout'Orga**, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES (CGV)

(Dernière mise à jour le 08/01/2026)

Si l'une quelconque des stipulations des présentes Conditions Générales venait à être déclarée illégale ou inapplicable par décision de justice, les autres stipulations resteraient en vigueur et pleinement applicables.

Pour l'exécution des présentes, les parties élisent domicile :

- **Tout'Orga**, à l'adresse de son siège social indiqué sur le devis,
- Le Client, à l'adresse figurant sur le devis ou celle modifiée par ses soins lors de la signature du devis.